

## REGLEMENT « EXPOSANTS »

**Article 1 :** L'US CASTANEENNE organise un vide grenier avec l'accord de la municipalité. Seules les personnes majeures inscrites ont droit de participer à cette manifestation organisée à Castanet-Tolosan, place de la Halle. L'accueil des exposants débute à 7h. Ce vide-greniers est réservé aux non professionnels et aux non commerçants. Tout contrevenant sera dans l'obligation de quitter sa place sans aucun remboursement.

**Article 2 :** Les emplacements sont attribués aux exposants par l'organisateur. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

**Article 3 :** L'accueil des exposants par les organisateurs se fera entre 7h et 9h. Ils devront se présenter au poste d'accueil pour connaître leur emplacement, munis d'une pièce d'identité et de la validation de l'inscription. Aucun véhicule ne pourra circuler et être laissé sur le lieu de la manifestation de 9h à 17h.

**Article 4 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Les organisateurs seuls seront habilités à le faire si nécessaire.

**Article 5 :** Seuls les objets personnels et usagés (article L 310-2 du code du commerce) seront admis à la vente (jouets, vêtements, petit matériel mécanique, électrique, cd/disques, tableaux, vaisselles, meubles, etc. Les objets neufs et la nourriture sont interdits à la vente. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité juridique et pénale de leur propriétaire. Les exposants feront leur affaire personnelle des assurances à souscrire pour leur couverture ainsi que la provenance des objets mis en vente. Les organisateurs ne peuvent en aucun être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations y compris dans le cas fortuit ou de force majeure ou dans le cas d'accident ou de blessures quel qu'en soit la nature, provoqué sur ou par le stand et par l'ensemble du matériel exposé ainsi tout ce qui pourra être sur l'emplacement. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants....Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 6 :** Les emplacements non occupés après 10h ne seront plus réservés et pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d'indemnité.

**Article 7 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité et n'assurent aucune garantie concernant toutes transactions qui auront lieu.

**Article 8 :** Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le terrain à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

**Article 9 :** La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Article 10 :** Les exposants doivent respecter les règles en vigueur sur le territoire de la commune.

**Article 10 :** Aucun remboursement ne sera effectué, sauf décision des organisateurs.

VIDE-GRENIER de l'US CASTANEENNE  
PLACE DE LA HALLE, 5 JUIN 2022  
INSCRIPTION à RETOURNER JUSQU'AU 5 JUIN 2022.

Je soussigné.e

NOM, PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

ADRESSE MAIL :

TELEPHONE FIXE :

MOBILE :

demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 05/06/2022.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Je joins à mon inscription la photocopie recto verso de ma carte d'identité, ainsi que le paiement de ma réservation à l'ordre de « USC ».

Je m'engage à ne pas effectuer plus de 2 vide-greniers par année civile (Article R 321-9 du code Pénal).

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

Bulletin d'inscription accompagné du règlement et de la photo copie recto/verso de la carte d'identité :

- à déposer au stade : permanences le mercredi après-midi de 13h30 à 17h30

- ou à adresser par courrier à : US CASTANEENNE, COMPLEXE de LAUTARD, 3, RUE FRERES-FÉDOU, 31320 CASTANET-TOLOSAN

Pour tous renseignements, nous contacter par mail à [asso@uscastanet.net](mailto:asso@uscastanet.net) ou par téléphone au 06 50 24 46 19.

A la buvette : petit déjeuner (café, chocolat, viennoiseries), boissons. Stand grillades/frites.



## **US Castanéenne Football**

**Dimanche 5 Juin 2022, de 9h à 17h**

# **VIDE-GRENIERS**

**réservé aux non professionnels et non commerçants,**

**Place de la Halle, Castanet-Tolosan**

**Inscriptions jusqu'au 5 Juin 8h (voir en page 3)**

**Tarif EXPOSANTS : 10 euros les 3 mètres linéaires**

**Tarif VISITEURS : gratuit**

**Règlement en page 2, Plan du site en page 4**

